LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

SÉANCE DU 4 JUIN 2019

COMPTE-RENDU D'AFFICHAGE

Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 29 mai 2019 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 4 juin 2019, à 19 h sous la présidence de M. LOMBERTIE, Maire.

Mme MARTY a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELEGATIONS DE VOTE

En application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GLANDUS, M. JALBY, adjoints, Mme CHAMPION-GAUTHIER, Mme PIQUET-LAVAIRE, Mme MINEL, M. GALATEAU, Mme GRESPIER, Mme TREHET, Mme BARRUCHE, M. VAREILLE, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom respectivement à M. LOMBERTIE, Mme RIVET, M. LAGEDAMONT, M. CUBERTAFOND, M. AMROUCHE, M. LEONIE, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme DUPRE, Mme ROTZLER, M. DESTRUHAUT.

M. RODET a quitté la séance à partir du dossier n° 6 « Règlement budgétaire et financier – Communication » et a donné pouvoir à M. REILHAC.

M. UHLEN a quitté la séance à partir du dossier n° 9 « Acceptation d'un don » et a donné pouvoir à M. ADAMSKI.

Mme RAHMAOUI, absente, n'avait pas donné pouvoir.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MARTY a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2018.

- Vœu, à l'initiative de l'AMF, relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé, présenté par la majorité municipale.

  Le vœu est adopté.

  Se sont abstenus :

  - M. BERNARD, Mme SOURY, M. CHALANGEAS
  - Mme MARTY, M. GERARD

- Motion pour « Soutenir l'aide alimentaire européenne », présentée par la majorité municipale.

  La motion est adoptée à l'unanimité.

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

M. le Maire procède à une intervention liminaire, préalablement à l'examen des dossiers.

CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DECISIONS

Le Maire rend compte au conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne :

- les prix de divers ouvrages proposés à la vente au musée de la Résistance,
- la conclusion de marchés à procédure adaptée,
- la mise à disposition de locaux et matériels,
- l'acceptation d'une indemnité d'assurance,
- l'acceptation d'un don.

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 - APPROBATION

Les comptes de gestion communale pour l'exercice 2018, clos le 31 décembre 2018, présentés par M. SOULIER, chef de service comptable de Limoges-municipale, présentent les résultats globaux cumulés suivants :

Recettes réalisées pendant l'exercice	258 040 396,79 €
Dépenses réalisées pendant l'exercice	245 838 972,78 €
Résultat de l'exercice	**12 201 424,01 €**
A rajouter : résultat définitif de l'exercice N-1	7 103 871,78 €
	19 305 295,79 €
A déduire : la part d'excédent de fonctionnement de l'exercice N-1, affectée à l'investissement sur l'exercice N (comptes 1068 et 1064)	-9 931 142,15 €
RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2018 EXCEDENT DE RECETTES	9 374 153,64 €

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion qui lui sont proposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION

L'analyse du compte administratif de l'exercice 2018 concernant le budget principal et les budgets annexes du laboratoire des eaux, de l'eau, des pompes funèbres, du crématorium et du golf municipal de Saint-Lazare présente les caractéristiques suivantes :

I BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Principal s'inscrit depuis 2018 dans le cadre du pacte financier signé par la Ville avec l'État le 22 juin dernier. Le compte administratif 2018 permet de constater que la Ville a respecté ses engagements contractuels de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ce résultat est logique puisque la Ville de Limoges n'a pas attendu ce pacte financier pour engager une politique volontariste de rationalisation de sa gestion.

Ainsi, la réalisation 2018 des dépenses de fonctionnement contractualisées montre que la Ville est allée bien au-delà du respect du taux d'évolution de +1,2 % en réalisant une réduction des dépenses de 3,1 millions par rapport à ce qui avait été contractualisé.

Il permet également de confirmer les résultats encourageants constatés lors du compte administratif 2017 de reconstitution d'une épargne solide. Ainsi, le Budget Principal dégage cette année une épargne brute de 20,6 millions d'euros, en hausse de 3,2 millions par rapport à l'exercice précédent.

Après remboursement de la dette, l'épargne nette de 4,1 millions d'euros est en augmentation de 1 million par rapport à 2017, étant, par ailleurs, précisé que celle-ci intègre également, exceptionnellement, cette année, le reversement à Limoges Métropole de la dette de l'éclairage public. Hors cette opération, l'épargne nette aurait été de 6,6 millions d'euros, soit du même niveau qu'en 2013.

Les effets positifs du travail engagé sur ce mandat pour inverser la fuite en avant des dépenses de fonctionnement ont ainsi permis de retrouver des marges de manœuvre pour financer les investissements.

Il est à souligner que par rapport aux craintes émises par la Chambre Régionale des Comptes, la majorité municipale a tenu ses promesses d'amélioration de la situation financière de la Ville.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes augmentent sous l'effet conjugué de la revalorisation des bases fiscales, désormais adossée à l'inflation, et de la régularisation de l'attribution de compensation.

S'agissant des dépenses, elles sont en réduction de 1,5 millions d'euros par rapport à 2017. Les principales différences tiennent à l'arrêt de la participation de la Ville à l'aéroport, désormais intégrée en réduction de l'attribution de compensation de la baisse des charges patronales et de l'absence d'organisation d'élections en 2018.

En matière d'investissement, l'exercice 2018 affiche un excellent taux de réalisation des crédits de 89,9 %.

Déjà en augmentation de 5 millions en 2017, les dépenses d'équipement affichent pour 2018 une évolution de 11,5 millions d'euros. De nombreux projets sont en cours de réalisation, que ce soit la Place de la République, les Halles Centrales, le quartier de La Bastide, le Jardin d'Orsay ou les bords de Vienne… Tout cela sans délaisser les investissements pour l'entretien de l'ensemble du patrimoine municipal.

Cette très forte augmentation des investissements pour la Ville a nécessité de recourir davantage à l'emprunt qu'en 2017, tout en bénéficiant encore de taux d'intérêt très intéressants, avec un taux moyen des contrats 2018 de 1,62 %.

L'encours de dette au 31 décembre 2018 s'établit à 135,6 millions d'euros mais grâce à l'optimisation de l'épargne, la capacité de désendettement reste très bonne avec 6,6 années, très en-dessous du seuil critique de 12 ans.

Force est de constater qu'il n'y a pas de distorsion entre l'actif, dont la valeur augmente grâce aux investissements et le passif de la ville.

II BUDGETS ANNEXES

Laboratoire des Eaux

Le Laboratoire des Eaux a fait des efforts sur ses dépenses de fonctionnement qui ne lui ont cependant pas permis de dégager une épargne suffisante pour couvrir la totalité de ses investissements.

Eaux

Compte tenu du transfert à la Communauté Urbaine, la clôture du budget de l'Eau a été anticipée et l'ensemble des écritures de dépenses de fonctionnement n'ont pas pu être passées sur l'exercice 2018. L'épargne de 7,6 millions d'euros au compte administratif n'est donc qu'indicative.

Pompes Funèbres

Le Budget des Pompes Funèbres affiche un chiffre d'affaires en augmentation de 7,3 %, lui permettant d'améliorer son épargne qui reste cependant négative. Mais les résultats cumulés des années antérieures permettent largement de couvrir ce déficit et de financer les investissements.

Crématorium

Le Crématorium présente un chiffre d'affaires et une épargne stables, par rapport à 2017, lui permettant de totalement autofinancer ses investissements.

Golf municipal Saint-Lazare

Le Golf municipal de Saint-Lazare ne dégage aucune épargne en 2018, conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement liée notamment aux coûts des matériels et matières premières d'entretien du terrain.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2018 concernant le budget principal et les budgets annexes qui lui est soumis et en arrêté les résultats définitifs.

Les documents sont consultables aux services financiers.

M. LOMBERTIE a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD
Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :
M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 ET DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE LIMOGES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat de fonctionnement, pour l'exercice 2018, du budget principal :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	10 797 806,30 €
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit du compte 1068)	- €
3) Reste sur excédent de fonctionnement, à reporter en décision modificative (ligne 002)	706 843,25 €
TOTAL GENERAL	11 504 649,55 €

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :
M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

BUDGET ANNEXE DE L'EAU DE LA VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat cumulé de la section d'exploitation 2018 du budget annexe de l'Eau :

1) Affectation en réserves (crédit du compte 1064)	- €
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	987 384,39 €
3) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit du compte 1068)	- €
4) Report excédent d'exploitation (ligne 002)	7 059 962,83 €
TOTAL GENERAL	8 047 347,22 €

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :
M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DES EAUX DE LA VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat cumulé de la section d'exploitation 2018 du budget annexe du Laboratoire des Eaux de la Ville de Limoges :

1) Affectation en réserves (crédit du compte 1064)	- €
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	- €
3) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit du compte 1068)	- €
4) Report déficit d'exploitation (ligne 002)	- 54 445,54 €
TOTAL GENERAL	- 54 445,54 €

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :
M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES DE LA VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat cumulé de la section d'exploitation 2018 du budget annexe des Pompes Funèbres :

1) Affectation en réserves (crédit du compte 1064)	- €
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	- €
3) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit du compte 1068)	- €
4) Report excédent d'exploitation (ligne 002)	341 968,17 €
TOTAL GENERAL	341 968,17 €

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :
M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM DE LA VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat cumulé de la section d'exploitation 2018 du budget annexe du Crématorium :

1) Affectation en réserves (crédit du compte 1064)	- €
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	- €
3) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit du compte 1068)	- €
4) Report excédent d'exploitation (ligne 002)	1 579 194,61 €
TOTAL GENERAL	1 579 194,61 €

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :
M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

BUDGET ANNEXE DU GOLF DE LA VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat cumulé de la section d'exploitation 2018 du budget annexe du Golf de la Ville de Limoges :

1) Affectation en réserves (crédit du compte 1064)	- €
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	6 634,24 €
3) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit du compte 1068)	- €
4) Report excédent d'exploitation (ligne 002)	38 108,89 €
TOTAL GENERAL	44 743,13 €

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :
M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

EMPRUNTS GARANTIS

LIMOGES HABITAT - AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE DE 202 LOGEMENTS SITUES 1-3-5-7 ALLEE MANET A LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 510 000 € (UN MILLION CINQ CENT DIX MILLE EUROS) SOUSCRIT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE - N°00005559 - GARANTIE DE LA VILLE

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 510 000 € souscrit par Limoges habitat auprès de la Banque Postale pour financer l'amélioration de la qualité de service de 202 logements de la cité La Bastide, situés 1 à 7 allée Manet,

- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet ainsi que tout document nécessaire se référant à ladite garantie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LIMOGES HABITAT - REHABILITATION DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 43 RUE MONTMAILLER A LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 182 000 € (CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE EUROS) SOUSCRIT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE - N°00005561 - GARANTIE DE LA VILLE

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 182 000 € souscrit par Limoges habitat auprès de la Banque Postale pour financer la réhabilitation de 16 logements locatifs sociaux situés 43 rue Montmailler,

- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet ainsi que tout document nécessaire se référant à ladite garantie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LIMOGES HABITAT - REHABILITATION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 32 RUE PORTE PANET A LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 140 000 € (CENT QUARANTE MILLE EUROS) SOUSCRIT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE - N°00005560 - GARANTIE DE LA VILLE

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 140 000 € souscrit par Limoges habitat auprès de la Banque Postale pour financer la réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux situés 32 rue Porte Panet,

- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet ainsi que tout document nécessaire se référant à ladite garantie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - COMMUNICATION

Non obligatoire à l'échelon communal, la Ville de Limoges, à l'instar de nombreuses autres communes, a cependant souhaité se doter d'un règlement budgétaire et financier visant à donner un cadre d'ensemble à la gestion financière de la collectivité.

Ce document précise les grandes règles définies par la Ville en matière d'élaboration, de gestion pluriannuelle et d'exécution du budget, afin de les rendre lisibles et compréhensibles pour l'ensemble des acteurs de la collectivité, élus et agents.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication de ce règlement.

SOLIDARITE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association des maires de France et des présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, frappée par un incendie dans la nuit du 15 au 16 avril dernier. A ce titre, elle relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine, organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

Afin d'inscrire la commune de Limoges dans cette démarche de solidarité, touchant un symbole fort de la France, du patrimoine et de l'histoire nationale, le Conseil municipal :

- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Fondation du patrimoine en vue de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

ADOPTÉ

<u>Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :</u>
M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER

COMMERCE - HALLES CENTRALES - AVENANTS AUX MARCHES - PLACE DE LA REPUBLIQUE - INDEMNISATION DES COMMERÇANTS - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2020

REHABILITATION DES HALLES CENTRALES - AVENANTS N°1 AUX LOTS N°2 : GROS ŒUVRE - N°4 : MENUISERIES ALUMINIUM - PORTES AUTOMATIQUES - OCCULTATIONS - N° 5 : METALLERIE - SERRURERIE - FERRONNERIE - N° 6.1 : PEINTURE - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - CLOISONS - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS - N° 7 : REVETEMENTS DE SOL - FAÏENCE - N° 9 : ELECTRICITE SSI

Suite à une délibération du conseil municipal du 31 janvier 2018, la Ville a conclu divers marchés de travaux pour la réhabilitation des Halles Centrales.

Lors de l'avancement du chantier, il s'est avéré nécessaire de procéder à des adaptations et à des travaux complémentaires concernant les lots ci-après et modifiant comme suit les montants des marchés correspondants :

- lot n°2 «Gros œuvre» - société Eiffage Construction Travaux Services 87

  - montant du marché initial : 680 376,06 € H.T.
  - nature des ajustements : nettoyage chimique en lieu et place d'un nettoyage par hydrogommage, démolition partielle d'un mur, non réalisation d'une ouverture dans une guérite et d'enduits intérieurs, reprise en sous œuvre des soubassements des restaurants, suppression du regard de comptage en eau potable,
  - montant de la moins-value : - 1 214,63 € H.T. soit - 0,18% du montant H.T.,
  - nouveau montant du marché : 679 161,43 € H.T.

- lot n°4 «Menuiserie aluminium portes automatiques occultations» - société Miroiterie Raynaud SAS

  - montant du marché initial : 388 743,87 € H.T.
  - nature des ajustements : non réalisation de la dépose des panneaux ondulés occultants et de la signalétique, nouvelle estimation des emplacements et du nombre de stores,
  - montant de la moins-value : - 25 427,63 € H.T. soit – 6,54% du montant H.T.,
  - nouveau montant du marché : 363 316,24 € H.T.

- lot n°5 «Métallerie Serrurerie Ferronnerie» - société Jouandou et Cie

  - montant du marché initial : 1 068 343,69 € H.T.

- nature des ajustements : conservation des châssis métalliques existants en façade, non révision des ventelles, fourniture et pose d'un linteau métallique, pose de vitrages isolants et modification du type de certains vitrages,
- montant de la moins-value : - 70 493,00 € H.T. soit – 6,60% du montant H.T.,
- nouveau montant du marché : 997 850,69 € H.T.

- lot n°6.1 «Peinture, menuiseries intérieures bois, cloisons, isolation, faux plafonds» –Société Nouvelle Mabuleau,

  - montant du marché initial : 578 467,40 € H.T.
  - nature des ajustements : non réalisation de la protection de la frise en porcelaine, application d'une lasure au plafond et d'une peinture sur les menuiseries métalliques extérieures,
  - montant de la plus-value : + 14 558,50 € H.T. soit + 2,52 % du montant H.T.,
  - nouveau montant du marché : 593 025,90 € H.T.

- lot n°7 «Revêtements de sols - Faïence» - Groupe Vinet SAS

  - montant du marché initial : 469 221,30 € H.T.
  - nature des ajustements : modification du revêtement de sol dans les circulations, restaurants, guérites et étals entraînant une augmentation de la surface de carrelage des étals ainsi qu'une plus-value découpe,
  - montant de la moins-value : - 2 093,16 € HT soit - 0,45 % du montant H.T.,
  - nouveau montant du marché : 467 128,14 € H.T.

- lot n°9 «Électricité SSI» - société Avenir Électrique de Limoges

  - montant du marché initial : 498 885,01 € H.T.
  - nature des ajustements : modification de l'éclairage des étals et des restaurants, supportage des chemins de câble périphériques et mise en place des alimentations dédiées aux éclairages urbains de Noël,
  - montant de la moins-value : - 3 429,02 € H.T. soit - 0,69 % du montant H.T.,
  - nouveau montant du marché : 495 455,99 € H.T.

Le montant total des travaux de réhabilitation des halles centrales s'élève désormais à 4 299 694,98 € H.T., soit une diminution de – 1,96 % du montant initial qui était de 4 385 855,92 € H.T.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 16 mai 2019, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir avec les sociétés précitées afin de prendre en compte ces modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INDEMNISATION DES COMMERÇANTS PLACE DE LA REPUBLIQUE - COMMISSION CONSULTATIVE DE REGLEMENT AMIABLE

Par délibération du 27 juin 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA), sa composition ainsi que son règlement intérieur définissant, notamment, les modalités d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux de rénovation de la place de la République et le périmètre concerné.

Réunie le 30 avril 2019, la CCRA a proposé différentes indemnisations.

Le Conseil municipal :

-autorise le versement des indemnisations telles que proposées par la CCRA,

-autorise le Maire à signer les protocoles d'accord transactionnels à intervenir dans ce cadre avec les commerçants concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TARIFS 2020

La taxe locale sur la publicité extérieure s'applique sur le territoire communal aux dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes exploités soit par un commerce, soit par la personne physique ou morale ayant procédé à l'affichage.

Sont toutefois exonérés les enseignes autres que celles scellées au sol, dont la somme des superficies est inférieure à 12 m^2, ainsi que les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant les spectacles.

Le Conseil municipal fixe, comme suit, les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables sur le territoire communal à compter du 1er janvier 2020 :

	Tarifs 2020
Enseignes	
- superficie ≤ 7m^2	exonérées
- superficie entre 7 et ≤ 12 m^2	exonérées
- superficie entre > 12 et < 20 m^2	10,40 €/m^2/an
- superficie entre ≥ 20 et < 50 m^2	20,80 €/m^2/an
- superficie ≥ 50 m^2	41,61 €/m^2/an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes sans affiche numérique	
- superficie < 50 m^2	20,80 €/m^2/an
- superficie ≥ 50 m^2	41,61 €/m^2/an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes avec affiche numérique	
- superficie < 50 m^2	62,42 €/m^2/an
- superficie ≥ 50 m^2	124,85 €/m^2/an

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION D'UN DON

Par délibération du 29 novembre 2001, le Conseil municipal a décidé que la qualité de bienfaiteur serait attribuée aux personnes consentant des libéralités au profit de la Ville, d'un montant minimum de 14 000 € et que la reconnaissance de la Ville à leur égard pourrait se manifester après leur décès sous la forme d'un entretien gratuit et à perpétuité de leur sépulture.

Un particulier a procédé au versement, auprès de la Trésorerie Principale de Limoges Municipale, de la somme de 14 000 € à titre de don au profit de la Ville.

Le Conseil municipal :

- accepte ce don consenti à la Ville,
- autorise le Maire à signer tout document permettant la délivrance de ce don,
- attribue au donataire la qualité de bienfaiteur de la Ville,
- confie à ce titre au service funéraire municipal le soin d'entretenir à perpétuité sa sépulture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE LA VILLE - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - RAPPORT ANNUEL 2018 - CONTRAT DE VILLE 2019 - OPERATION "ESPACE DANS MA VILLE 2019" - ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT EN FAVEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2019

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - RAPPORT ANNUEL 2019 PORTANT SUR LES ACTIVITES 2018

En application de l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel a été établi retraçant les actions développées en matière de développement social urbain au cours de l'année 2018 par la Ville de Limoges, attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Ce rapport retrace :

• les actions spécifiques réalisées en 2018 dans le domaine de la politique de la ville, au titre :

- de l'animation et la mise en œuvre du Contrat de Ville,
- du programme de renouvellement urbain,
- du programme de réussite éducative,
- du dispositif de médiation sociale.

Ces actions, spécifiques aux neuf quartiers prioritaires du territoire communal, ont représenté une dépense pour la Ville de 8.060.258,25 €.

• les crédits de droit commun mobilisés par les services dans les quartiers prioritaires et qui concernent :

- les actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation,
- la solidarité et le vivre-ensemble,
- le sport, la culture et la santé,
- la démocratie de proximité,
- le cadre de vie,
- la prévention de la délinquance et la sécurité.

Ces différentes interventions en droit commun se sont chiffrées, en 2018, à 5.577.896,43 €.

Les actions en matière de développement social urbain représentent donc un montant de 13.638.154,68 €.

La Ville de Limoges a été éligible en 2018 à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour un montant de 4.822.421 €.

Le Conseil municipal :

- valide le rapport annuel 2019 concernant les actions menées par la collectivité dans le cadre du Développement Social Urbain en 2018,

- donne acte au Maire de la communication de ce rapport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE LA VILLE - PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE 2019

Dans le cadre du contrat de Ville, la Ville a déjà accordé pour 2019 des participations à hauteur de 689 157 € en faveur d'actions mises en œuvre à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Le Conseil municipal :

-décide l'attribution des nouvelles subventions suivantes :

- 8 000 € à l'association ALCHIMIS pour son projet « démarche en direction des plus de 15 ans », co-écrit avec l'ensemble des acteurs du quartier et proposant des actions en faveur d'un public qui ne fréquente plus les structures classiques d'accueil de loisirs,

- 8 061 € correspondant au solde réajusté des subventions attribuées aux accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2019, répartis entre les structures figurant au tableau ci-après :

STRUCTURES	Réajustement de la participation de la Ville en €
Le Chapeau Magique	-411
CITELS	1 260
CLJ	-24
ALCHIMIS	1 509
ASC Bellevue Naugeat	591
ALIS Aristide Briand	4 104
VITAL	597
BVL	-771

-autorise le Maire à signer les conventions de financement et tout autre document relatif à ces actions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PARTENARIAT AVEC LE CENTRE NATIONAL DES ETUDES SPATIALES - OPERATION "ESPACE DANS MA VILLE 2019" - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PLANETE SCIENCES

Suite au succès des éditions précédentes de cette manifestation, qui s'étaient déroulées dans les quartiers du Val de l'Aurence et de Beaubreuil, la candidature de la Ville de Limoges a été retenue pour accueillir à nouveau, cette fois dans le quartier du Vigenal, du 21 au 25 octobre prochains, l'opération « Espace dans ma ville » portée par le Centre National des Etudes Spatiales (CNES) et par l'association Planète Sciences, qui en assurera la mise en œuvre.

Cette opération, conçue au profit des villes souhaitant organiser des activités de découverte scientifique et spatiale pour les jeunes des quartiers prioritaires et des centres de loisirs, consistera à proposer différentes animations sur le thème de l'espace avec les objectifs suivants :

- permettre aux jeunes de pratiquer les sciences dans un cadre ludique,
- favoriser le développement d'initiatives locales pérennes en termes d'activités scientifiques et techniques, et en particulier sur le thème de l'espace,
- contribuer à l'insertion des jeunes et à leur éducation citoyenne,
- offrir une opportunité de valorisation du quartier et de la ville.

Le coût de cette manifestation, cofinancée par le CNES et qui sera notamment accueillie à l'espace Charles Silvestre, s'élève à 19 000 €, dont 9 500 € à la charge de la Ville, incluant l'adhésion à l'association Planète Sciences.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'accueil de la manifestation « Espace dans ma ville » dans le quartier du Vigenal,

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec l'association Planète Sciences, ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT EN FAVEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE A DESTINATION DES BASES DE PLEIN AIR POUR L'ANNEE 2019

Depuis plusieurs années, la Ville organise, pendant l'été, pour les accueils de loisirs des quartiers relevant de la politique de la ville, un service de transport journalier en direction de diverses bases de plein air de la région.

Pour l'été 2019, ce dispositif sera reconduit à destination des sites de Saint-Pardoux, Saint-Hilaire-les-Places, Bujaleuf, Vassivière et Bussière-Galant, pour un montant plafonné à 12.000 €.

Le Conseil municipal :

-autorise le Maire à solliciter la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne à cette opération, à hauteur de 50 % des dépenses réalisées,

-autorise le Maire à signer la convention d'aide financière à conclure dans ce cadre avec cet organisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRES SOCIAUX MUNICIPAUX - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE POUR 2019

Le Département de la Haute-Vienne participe au financement de diverses actions éducatives mises en œuvre par les centres sociaux municipaux.

Pour 2019, le montant total de ce soutien s'élève à 56 770 €, soit :

- pour le centre social de La Bastide :

  - 39 600 € pour des actions en faveur du développement de l'accès à la culture (découverte de pratiques artistiques, possibilité d'assister à des représentations théâtrales, musicales ou chorégraphiques),

  - 15 170 € au titre des actions de soutien à la scolarité mises en œuvre à destination des jeunes, de l'école élémentaire au collège, autour de l'oralité et d'un projet de théâtre.

- pour le centre social de Beaubreuil :

  - 2 000 € pour des actions d'accompagnement à la scolarité en faveur de collégiens, portant notamment sur un projet de découverte des métiers et sur la réalisation d'un court métrage.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département de la Haute-Vienne pour le versement de ces participations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE - MUSEE DE LA RESISTANCE - CENTRES CULTURELS - PROGRAMMATIONS - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL - FESTIVAL URBAKA - SUBVENTIONS - PROJET PARTICIPATIF SANFOURCHE - PASSERELLE CULTURELLE

MUSEE DE LA RESISTANCE - PROGRAMMATION CULTURELLE

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le musée de la Résistance proposera :

-une visite théâtralisée de l'exposition « Les Forces spéciales dans la libération du Limousin, été 1944 » par la compagnie « Du grenier au jardin » les 21 et 22 septembre, à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Dans le cadre de cette manifestation, sera donné le spectacle de l'Opéra « La Schubert box » le 22 septembre,

-l'exposition temporaire « Héros oubliés », pour le jeune public, du 15 septembre au 31 décembre 2019, des Editions Pierre de Taillac relative au rôle des animaux durant la Première Guerre Mondiale, qui sera complétée par la présentation d'objets et de documents des réserves du musée ainsi que par de nombreux prêts de l'Historial de Péronne,

-l'exposition temporaire « Levés avant le jour : les Brigades Internationales, de l'Espagne à la Résistance », du 25 octobre au 31 décembre 2019, prêtée gracieusement par le service départemental de l'Office national des Anciens Combattants,

-une exposition sur le Goulag pour l'été 2020, prêtée par le Musée de la Résistance et de la Déportation en Isère-Maison des Droits de l'Homme et construite en partenariat avec le Musée du Goulag de Moscou, le Centre Mémorial de Répression Politique Perm-36 et l'association Ouralpes, œuvrant à la promotion et la découverte de la culture russe. Dans ce cadre, le musée travaillera avec le professeur Nicolas Wirth pour compléter le discours scientifique et avec le photographe polonais Thomas Kizny pour présenter un corpus de photographies ainsi que des documents d'archives russes inédits. Une consultation sera, par ailleurs, lancée en juin 2019 pour la réalisation de la scénographie. Des marchés de cession de droit d'images et de films seront conclus avec La Contemporaine, La parisienne de photographie, Getty et l'INA.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats à intervenir pour le prêt des deux expositions précitées dans le cadre de cette programmation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COLLABORATIONS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS - SAISON 2019-2020

Dans le cadre de la programmation des centres culturels municipaux, la Ville est amenée à collaborer avec diverses associations et structures pour la présentation de spectacles.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures concernées pour l'organisation de différentes manifestations qui seront présentées au cours de la prochaine saison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET CONVENTION AVEC LE CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL - THEATRE DE L'UNION

Depuis plusieurs années, la Ville subventionne le Centre dramatique national « Théâtre de l'Union ».

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer, pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 248 800 € au Centre dramatique national « Théâtre de l'Union »,

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION AVEC LES STRUCTURES D'IMPORTANCE A CARACTERE CULTUREL - SPECTACLE FINAL DES 30 ANS DU FESTIVAL URBAKA

L'association Urbaka a proposé à la Ville de Limoges de mettre en valeur son patrimoine autour de la cathédrale et des jardins de l'Évêché, à travers un final de programmation à l'occasion du trentième anniversaire du Festival Urbaka, avec l'intervention de la compagnie Carabosse, connue pour ses mises en lumière de villes par des installations de feu.

En complément des subventions accordées à cette association par délibération du conseil municipal du 11 avril 2019, la Ville a souhaité apporter son soutien financier à cette initiative par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 29 500 €, correspondant au cachet artistique de la compagnie précitée pour ce final spectaculaire qui sera donné le samedi 6 juillet dans les jardins de l'Évêché.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'attribution de cette subvention exceptionnelle,

- compte tenu du montant de cette subvention, autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'association Urbaka, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET PARTICIPATIF SANFOURCHE - PROGRAMMATION ANNEXE A L'INAUGURATION DES FRESQUES MURALES DU POLE JEUNESSE JEAN-JOSEPH SANFOURCHE

Le 21 juin prochain seront inaugurées les fresques murales réalisées sur les façades nord et sud du pôle jeunesse Jean-Joseph Sanfourche de Beaubreuil. Conjointement à cet évènement, la Ville souhaite organiser, aux abords extérieurs de l'équipement, des ateliers de pratiques culturelles en résonnance avec les arts singuliers et plus particulièrement avec l'œuvre graphique de cet artiste peintre.

Ces ateliers auront pour objet de valoriser les réalisations faites en amont par les écoles, le centre social, le club senior et l'accueil de loisirs Montalat, Limoges habitat, le centre d'accueil pour demandeurs d'asile, la ludothèque de l'association Beaubreuil Vacances Loisirs et la Bfm, qui ont souhaité collaborer à ce projet, mais aussi d'accompagner les participants et les habitants du quartier dans la réalisation d'autres œuvres culturelles tout au long de la journée.

Le Conseil municipal :

- approuve la mise en œuvre de ces ateliers,

- autorise le Maire à signer les contrats à conclure avec les intervenants chargés de leur animation ainsi que tout autre document utile à leur bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INTEGRATION DU CENTRE SOCIAL DE BEAUBREUIL AU DISPOSITIF "PASSERELLE CULTURELLE"

Le dispositif « Passerelle Culturelle », mis en place depuis le 1er juin 2004, avec l'objectif de favoriser l'accès à l'offre culturelle pour les publics les plus démunis, associe, à cet effet, différentes structures culturelles et des organismes relais œuvrant dans le domaine de l'insertion et intéressés par cette démarche.

Afin d'élargir le cercle des publics bénéficiaires, le Conseil municipal donne son accord à l'adhésion à ce dispositif du Centre social municipal de Beaubreuil, qui a vocation à proposer des actions d'animation en direction des jeunes et des familles du quartier et a, notamment, pour mission, dans le cadre de son projet social, de développer l'accès à la culture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SPORTS - MATCH DE RUGBY TOP 14 - CONVENTION AVEC L'USAL - TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DU LIMOUSIN 2019 - STADE D'HONNEUR DE BEAUBLANC - TARIFS COMPLEMENTAIRES

ORGANISATION D'UN MATCH PREPARATOIRE DE RUGBY TOP 14 A BEAUBLANC LE 9 AOUT 2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET REDEVANCES

La Ville de Limoges organisera le vendredi 9 août 2019 à 18h30 un match préparatoire de rugby Top 14 au stade d'honneur de Beaublanc, opposant l'ASM Clermont au Stade Rochelais.

Afin de promouvoir ce sport et de contribuer au développement du rugby de haut niveau à Limoges, la Ville mettra, exceptionnellement, le stade de Beaublanc gratuitement à la disposition de l'association USAL Rugby, club support de la rencontre et interlocuteur sportif de la Ligue nationale de rugby et de la Fédération française de rugby.

La Ville de Limoges assurera la communication autour de ce match d'envergure ainsi que la prise en charge financière des équipes et des organismes prestataires de la sécurité incendie et du secours aux personnes. Elle gèrera également la billetterie.

Le tarif unique pour assister au match sera de 18 € TTC. La gratuité sera accordée aux enfants de 12 ans et moins.

L'association USAL Rugby aura notamment en charge l'accueil des équipes et des arbitres.

Le Conseil municipal :

-adopte les tarifs précités pour la rencontre de rugby ASM Clermont/Stade Rochelais du 9 août 2019,

-autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'USAL Rugby en vue de l'accueil de cette manifestation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORGANISATION DU TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DU LIMOUSIN 2019 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CONVENTION AVEC LE TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION

Du 21 au 24 août 2019, l'association Tour du Limousin Organisation organisera la 52ème édition du Tour Cycliste International du Limousin.

Le Conseil municipal :

- décide l'attribution, à l'association précitée, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 35 000 € pour l'organisation de cette épreuve,

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec ladite association, définissant l'objet et les conditions d'utilisation de cette somme ainsi que les obligations des parties relatives à l'accueil, le 24 août, de l'arrivée de la 4ème étape entre Confolens et Limoges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

STADE D'HONNEUR DE BEAUBLANC - REDEVANCES D'UTILISATION COMPLEMENTAIRES

Le stade d'honneur de Beaublanc, exploité en régie directe par la Ville depuis le 1er octobre 2018, accueille des événements sportifs mais également des séminaires, congrès et réunions d'entreprises dans ses espaces de réception, mis à disposition moyennant le paiement de redevances d'occupation dont les tarifs ont été fixés par délibération du 27 septembre 2018.

Afin de mieux répondre à la demande des utilisateurs, il est apparu nécessaire de prendre en compte d'autres modalités d'utilisation des locaux et espaces de réception du stade.

Le Conseil municipal adopte comme suit les tarifs des nouvelles redevances correspondantes, étant, par ailleurs précisé qu'aucune autre modification n'est apportée aux redevances fixées par la délibération du 27 septembre 2018 susvisée :

- accès découverte du stade : circuit comprenant les espaces sportifs, zones dédiées à la presse, tribunes, terrain, espaces réceptifs d'une durée de 45' à 1 heure pour un groupe de 10 à 30 pers. 3 € par personne
- location d'un mur d'images fixe au salon panoramique 100€ /jour
- location d'un mur d'images mobile 100€ /jour

Modification de l'amende forfaitaire pour absence de nettoyage 30,20 € /h/agent

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SCOLAIRES - TRANSPORT REGULIER D'ENFANTS - ACCORDS-CADRES - GROUPE SCOLAIRE CONDORCET-ROUSSILLON - AVENANT A UN MARCHE

TRANSPORT REGULIER D'ENFANTS POUR LA VILLE DE LIMOGES ET LA CAISSE DES ECOLES - ATTRIBUTION D'ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES

La Ville, en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles, a lancé un appel d'offres ouvert, en deux lots comme suit, pour la réalisation de prestations de transport des enfants des écoles municipales :

- lot 1 : transport des élèves dans les différents restaurants scolaires de la Ville,
- lot 2 : transport des élèves du Conservatoire de Limoges.

La commission d'appel d'offres, réunie les 28 mars et 10 mai 2019, a attribué les accords-cadres à intervenir à cet effet à la Régie Régionale des Transports de la Haute-Vienne, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, sans montants annuels minimum ni maximum.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les accords-cadres à intervenir avec la société précitée ainsi que toutes décisions susceptibles d'intervenir au cours de leur exécution dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GROUPE SCOLAIRE CONDORCET-ROUSSILLON - PHASE 4 : EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU BATIMENT CONDORCET A DESTINATION DU CYCLE 1 - LOT 7 - PLATRERIE - FAUX PLAFONDS - AVENANT N° 2 AU MARCHE

Dans le cadre de la quatrième phase de l'opération d'extension du groupe scolaire Condorcet-Roussillon, relative à l'extension et à la restructuration du bâtiment Condorcet à destination du cycle 1, un marché a été conclu avec le groupement Limisol (mandataire) / Eliez concernant la réalisation des prestations du lot n°7 : plâtrerie – faux plafonds, moyennant le montant global et forfaitaire de 294 099,80 € H.T.

Un premier avenant est intervenu, prenant en compte des travaux supplémentaires pour un montant de 1 938 € H.T.

En cours de chantier, des adaptations et travaux complémentaires se sont avérés nécessaires, pour un montant de 3 562,54 € H.T., portant ainsi le montant total du marché à 299 600, 34 € H.T. et concernant :

- la création de deux trappes d'accès au réseau de chauffage dans le local ménage,
- la création de cinq trappes d'accès au réseau de ventilation au-dessus des plafonds plâtre dans les circulations,
- la mise en place d'un plafond sur ossature dans les sous-faces des deux cages d'escalier.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec le groupement Limisol (mandataire) / Eliez, l'avenant n°2 à intervenir au marché précité, afin de prendre en compte ces adaptations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES VERTS - EXPOSITION 2019 - CHANTIER D'INSERTION - DEMANDE DE SUBVENTION - PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE DIVERS ESPACES VERTS - ACCORDS-CADRES

DIRECTION DES ESPACES VERTS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE - EXPOSITION 2019 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

L'exposition annuelle de la direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité de la Ville de Limoges aura lieu, cette année, du 23 juin au 15 septembre 2019, au parc du Mas Jambost situé rue de la Roseraie.

Intitulée « Symphonie végétale, de la fibre à la teinture », cette manifestation abordera le thème des plantes à fibres ou tinctoriales et mettra également en valeur la richesse et la diversité du patrimoine artisanal et culturel régional.

Ainsi, des artisans locaux procéderont, à cette occasion, les dimanches 23 juin et 25 août après-midi, à des démonstrations de leur savoir-faire lié au travail des fibres et teintures végétales dans le textile, la corderie, la vannerie, l'ameublement, l'isolation...

Cette exposition permettra en outre à la Ville d'initier la métamorphose de l'actuelle roseraie en un jardin des plantes à couleurs et à parfums, dont l'objectif est de réduire les arrosages mais aussi de diversifier les thèmes et plantes présents sur le site.

Pour l'organisation de cette manifestation, la Ville établira des partenariats avec différents organismes locaux, dont, notamment :

- l'association « Patrimoine de Cognac-la-Forêt »-Musée du chanvre et de la ganterie,
- la société Corderie Palus,
- l'entreprise « Au fil des couleurs »,
- l'entreprise « Willyarn »,
- le comité Miss Limoges

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les partenaires concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRESTATION D'INSERTION POUR DES TRAVAUX D'ESPACES NATURELS EXTERIEURS 2019-2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

Dans le cadre de ses missions, la Direction des Espaces Verts de la biodiversité et de l'environnement fait appel à des prestataires extérieurs pour l'entretien des berges de cours d'eau, de parcelles d'espaces naturels et de chemins de randonnées.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la Ville a conclu à cet effet, un accord-cadre avec l'association A.F.I.L. (Aménagement Formation Insertion Limousin), lui confiant la réalisation de ces prestations pour un montant maximum de 100 000 €.

Réalisée dans le cadre d'un chantier d'insertion, cette prestation peut faire l'objet d'un accompagnement financier du Département de la Haute-Vienne, au titre d'un appel à projet du Fonds Social Européen, pour un montant maximum de 50 000 € pour la période du 6 juin 2019 au 5 juin 2020.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE DIVERS ESPACES VERTS, DES ARBRES ET DES BOISEMENTS DE LA VILLE DE LIMOGES - ATTRIBUTION D'ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'accords-cadres mono-attributaires pour la réalisation, en trois lots, de prestations d'entretien des espaces verts, d'arbres et de boisements.

La commission d'appel d'offres, réunie les 25 avril et 24 mai 2019, a attribué :

- le lot n°1 : « Entretien de divers espaces verts de la Ville de Limoges » à la société Limousin paysage,

- le lot n°2 : « Entretien des arbres de la Ville de Limoges » à la société Des racines aux Branches.

Le lot n°3 : « Entretien des boisements de la Ville de Limoges » a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les accords-cadres sans montants minimum ni maximum à intervenir avec les sociétés précitées pour une durée d'un an renouvelable trois fois, ainsi que toutes décisions susceptibles d'intervenir au cours de leur exécution dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VILLAGE DE NOËL 2019 - ORGANISATION, REGLEMENT INTERIEUR - CONCOURS DU PLUS BEAU CHALET - CONCOURS DE LA PLUS BELLE VITRINE DE NOËL

En 2018, compte tenu des travaux en cours place de la République et après consultation des commerçants par la Chambre de Commerce et d'Industrie, les animations du Village de Noël ont été réparties place des Bancs, place Saint-Pierre et rue Jean-Jaurès, selon des calendriers distincts.

Face à la satisfaction des visiteurs mais également des exposants présents dans les chalets et des commerçants installés dans le périmètre des animations, la Ville a décidé de reconduire, en 2019, la répartition des animations sur ces mêmes sites, mais sur une période unique d'animation, à savoir du 29 novembre au 31 décembre 2019.

La mise en œuvre des animations, incluant la location de divers équipements, le recrutement du personnel dédié et l'ensemble des prestations et services afférents (gardiennage, responsables sécurité, régie de site, SACEM, etc.), fera l'objet de marchés à procédure adaptée.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer tous documents utiles à l'organisation et à la gestion du Village de Noël 2019,

- adopte le règlement intérieur de cette manifestation, fixant notamment les conditions de sélection des candidatures et de location des chalets y compris les tarifs afférents ainsi que les modalités d'organisation du concours du « plus beau chalet du Village de Noël »,

- adopte, par ailleurs, le règlement du concours de la « plus belle vitrine de Noël » destiné aux commerçants de la commune,

- désigne les trois élus qui représenteront la Ville dans les jurys de chacun de ces concours,

- fixe à 1 000 € par concours, répartis en trois prix d'une valeur respective de 500, 300 et 200 €, les dotations du concours du « plus beau chalet du Village de Noël » et du concours de la « plus belle vitrine de Noël ».

A l'issue du vote auquel il est procédé Mme Sarah GENTIL, M. Michel CUBERTAFOND et Mme Chantal STIEVENARD sont désignés pour représenter la Ville au sein des jurys des deux concours précités.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :
M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER

GESTION IMMOBILIERE - RENOUVELLEMENT URBAIN - CONVENTION AVEC L'EPF - STATIONNEMENT DES VELOS - CONVENTION AVEC LIMOGES METROPOLE - COPROPRIETE DULLIN-BEY - CESSION D'UN LOGEMENT

RENOUVELLEMENT URBAIN - OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE, LA COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE ET LA VILLE DE LIMOGES

Par délibération du 12 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé le principe de la signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA) pour permettre une veille foncière sur le périmètre du projet d'Opération de Restauration Immobilière, donnant ainsi la possibilité à cet établissement d'intervenir, le cas échéant, par voie de préemption sur des immeubles concernés par ce projet.

L'Opération de Restauration Immobilière relevant désormais de la compétence de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, laquelle a favorablement délibéré sur le lancement de cette opération le 28 mars dernier, il convient que la convention opérationnelle susvisée soit tripartite.

En conséquence, le Conseil municipal :

- autorise la signature d'une convention opérationnelle tripartite entre la Ville, la Communauté Urbaine Limoges Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, concernant la mise en œuvre d'un périmètre de veille foncière sur le périmètre du projet d'Opération de Restauration Immobilière,

- donne au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DOMAINE COMMUNAL - FOURNITURE ET POSE D'ARCEAUX VELOS DANS LE CADRE DU STATIONNEMENT DES VELOS SUR LE TERRITOIRE DE LIMOGES METROPOLE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE LIMOGES METROPOLE

En vue de promouvoir et d'accompagner les modes de déplacement doux sur le territoire de l'agglomération de Limoges, la Communauté Urbaine Limoges Métropole souhaite développer les infrastructures nécessaires à l'utilisation des vélos et procéder, notamment, à l'installation d'arceaux dédiés à leur stationnement. Ainsi, au cours des trois prochaines années, près de 400 arceaux-vélos seront implantés sur le territoire communal.

Des premières implantations sont envisagées aux abords de bâtiments et de sites de la Ville de Limoges.

Il s'agit, en effet, d'une opération multi-sites, dont les lieux précis d'implantation seront déterminés de manière successive au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire :

    - à mettre gratuitement à la disposition de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, les emprises communales nécessaires à l'implantation d'arceaux dédiés au stationnement des vélos,

    - à signer, d'une part la convention cadre d'occupation du domaine communal à intervenir entre la Ville et la Communauté urbaine afin de formaliser les conditions générales d'occupation correspondantes, ainsi que les accords particuliers pris en application de cette convention-cadre qui seront établis à chaque nouvelle implantation,

- donne au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPROPRIETE DULLIN - BEY - 2 A 12, ALLEE CHARLES DULLIN ET 2 A 6, RUE PERICHON BEY - CESSION D'UN LOGEMENT

Le Conseil municipal :

- autorise :

  -la cession, moyennant le prix de 33 000 €, d'un appartement de type 3 et d'une cave situés 4, allée Charles Dullin, dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « copropriété Dullin-Bey »

  -la signature du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir à cet effet,

- fixe l'indemnité d'immobilisation à 10 % du montant de la vente,

- donne au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en peinture des murs du centre culturel John-Lennon et du pôle jeunesse Sanfourche pour la réalisation respectivement de graffs et de fresques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION - PARTENARIAT AVEC FRANCE 3 NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION AVEC POLE EMPLOI

PARTENARIAT ENTRE LA CHAINE DE TELEVISION 7A LIMOGES ET FRANCE 3 NOUVELLE-AQUITAINE

Un partenariat va être établi entre la Ville et France 3 Nouvelle-Aquitaine en vue de la mise en place, à compter de l'été 2019, d'échanges vidéo consistant, notamment, en la diffusion sur la chaîne .3 NoA d'un module de 15 minutes hebdomadaires produit par la chaîne de télévision municipale 7A Limoges.

Dans ce cadre, France 3 Nouvelle-Aquitaine fournira également des programmes courts concernant les thématiques de la Ville et la chaîne 7A Limoges annoncera les programmes de .3 NoA sur ses supports.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre entre la Ville de Limoges et France 3 Nouvelle-Aquitaine /.3 NoA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BASE DE DONNEES DES OFFRES D'EMPLOI DE POLE EMPLOI

La Ville de Limoges a souhaité s'associer à Pôle Emploi pour rediffuser, sur son site internet www.limoges.fr, les offres d'emploi à pourvoir sur son territoire.

A cet effet, Pôle Emploi mettra gracieusement à la disposition de la collectivité sa base de données via une interface permettant un accès direct à son « Emploi Store ».

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la base de données des offres d'emploi de Pôle Emploi à intervenir dans ce cadre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE - REDEVANCE FOURRIERE 2019

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, il relève de la responsabilité du maire d'organiser la prise en charge et la gestion des animaux errants sur sa commune.

La Ville de Limoges, ne disposant pas de fourrière communale ou de lieu de dépôt pour ces animaux, a confié à la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Limoges et de la Haute-Vienne le soin d'accueillir les animaux domestiques errants de la commune, en application de l'article L211-24 du Code Rural.

En contrepartie, la Ville versera à la SPA, pour l'année 2019, une redevance d'un montant total de 85 138,20 €, calculée sur la base d'un coefficient fixé à 0,63 € par habitant.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de fourrière à intervenir à ce titre avec la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE, POSE ET PARAMETRAGE DES HORODATEURS ET PRESTATIONS LIEES A LEUR FONCTIONNEMENT - ATTRIBUTION D'UN MARCHE

Pour réaliser la fourniture, la pose et le paramétrage des horodateurs ainsi que les prestations liées à leur fonctionnement, la Ville a conclu un contrat avec la société CALE, lequel arrivera à échéance le 7 juillet prochain.

Cette société, qui assure la garantie et le suivi des horodateurs ainsi que le maintien dans un fonctionnement optimal de la solution informatique de gestion du parc et son éventuelle évolution, s'avère la seule en mesure d'assurer ces prestations.

Aussi, afin d'assurer le bon fonctionnement du parc d'horodateurs actuellement installés, ainsi que le remplacement ou l'installation d'horodateurs, la Ville conclura prochainement avec ce prestataire un accord-cadre négocié sans mise en concurrence, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Cet accord-cadre sera conclu sans montants minimum ni maximum pour une durée de 4 ans, étant, par ailleurs, précisé que le montant des dépenses pour le fonctionnement du parc d'horodateur s'élève actuellement à environ 120 000 € H.T. par an.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 24 mai 2019, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'accord-cadre négocié à intervenir avec la société précitée ainsi que toutes décisions susceptibles d'intervenir au cours de son exécution dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMANDE PUBLIQUE - DROIT D'USAGE DE LA GED ALFRESCO - ATTRIBUTION PREALABLE - LOCATION DE MATERIEL - FOURNITURE DE MOBILIER, DE PIECES DETACHEES ET PNEUMATIQUES - ACCORDS-CADRES - FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES - AVENANTS N°3

ACCORD CADRE CONCERNANT LE DROIT D'USAGE DE LA LICENCE GED ALFRESCO, L'ACQUISITION DE MODULES COMPLEMENTAIRES, LES MAINTENANCES, SUPPORTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES - ATTRIBUTION PREALABLE D'UN ACCORD-CADRE

La Ville qui utilise la solution de gestion électronique de document (GED) ALFRESCO pour gérer le stockage et le partage de ses documents, lancera prochainement un appel d'offres ouvert concernant le droit d'usage de cette licence, l'acquisition de modules complémentaires, les maintenances, supports et prestations associées.

Ces prestations seront traitées sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire conclu pour une période initiale allant du 13 janvier 2020 au 10 mai 2021, sans montant minimum et pour un montant maximum de 200 000 € HT. Il pourra être reconduit deux fois par périodes successives d'un an.

A l'issue de la procédure à venir, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'accord-cadre à conclure avec la société qui aura été retenue par la commission d'appel d'offres ainsi que tout document afférent à la sous-traitance et toutes décisions susceptibles d'intervenir au cours de ce contrat dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOCATION DE MATERIEL - ATTRIBUTION D'ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES

La Ville, en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, l'Opéra de Limoges et la Régie municipale de l'Abattoir, a lancé un appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'accords-cadres mono-attributaires pour la location de matériel de levage, de terrassement, de manutention et outillages divers en 8 lots comme suit :

Lots	Dénomination
1	Véhicules utilitaires et bennes inférieurs à 3.5 T
2	Véhicules de tourisme et mini-bus
3	Gros matériels de travaux publics
4	Petits et moyens matériels de travaux publics
5	Matériels de manutention télescopique
6	Nacelles sur véhicules de moins de 3,5 T et nacelles industrielles (sur roues et sur chenilles)
7	Nacelles sur poids lourds de plus de 3,5 T (avec chauffeur)
8	Petits et gros matériels d'outillages divers

La commission d'appel d'offres, réunie les 25 avril et 16 mai 2019, a attribué les lots :

- n°1, 3, 5, 6 et 8 à la société BLS Location,
- n°2 à la société Berger Location,
- n°4 à la société Bigrat Location,
- n°7 à la société Gabriel Location,

sans montants minimum ni maximum pour une durée d'un an.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les accords-cadres à conclure avec les sociétés précitées ainsi que toutes décisions susceptibles d'intervenir au cours de leur exécution dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE DE MOBILIER - ATTRIBUTION D'ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES

La Ville, en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, l'Opéra de Limoges et l'Abattoir, a lancé un appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'accords-cadres mono-attributaires pour la fourniture de mobilier en 8 lots comme suit :

Lots	Dénomination
1	Mobilier administratif
2	Mobilier d'aménagement intérieur et extérieur
3	Mobilier industriel
4	Sièges
5	Mobilier pour la petite enfance
6	Mobilier scolaire
7	Mobilier de restauration
8	Mobilier de gérontologie

La commission d'appel d'offres, réunie les 16 et 24 mai 2019, a attribué les lots :

- n°1 à la société DEC 87,
- n°2 à la société MANUTAN,
- n°3 à la société CVC CASIERS,
- n°4 à la société PROMOBURO,

sans montants minimum ni maximum annuels pour une durée de trois ans fermes.

Les lots 5, 6, 7 et 8 seront attribués ultérieurement.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les accords-cadres à conclure avec les sociétés précitées ainsi que toutes décisions susceptibles d'intervenir au cours de leur exécution dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE DE PIECES DETACHEES ET DE PNEUMATIQUES POUR LE PARC AUTOMOBILE DE LA VILLE DE LIMOGES - ATTRIBUTION D'ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'accords-cadres mono-attributaires pour la fourniture, en 8 lots comme suit, de pièces détachées et de pneumatiques pour le parc automobile municipal :

Lots	Dénomination
1	Pièces de rechange mécanique, électrique et carrosserie pour véhicules Renault et Dacia ou équivalent
2	Pièces de rechange mécanique, électrique et carrosserie pour véhicules Peugeot-Citroën ou équivalent
3	Pièces de rechange mécanique, électrique et carrosserie pour véhicules Fiat ou équivalent
4	Pièces de rechange mécanique, électrique et carrosserie pour véhicules poids-lourds, de transport en commun et utilitaires de marque Renault Trucks ou équivalent
5	Pièces de rechange mécanique, électrique et carrosserie pour véhicules poids-lourds et utilitaires de marque Iveco ou équivalent
6	Pièces de consommables pour tous véhicules
7	Pièces de filtration pour VL, PL, tracteurs et engins divers
8	Pneumatiques pour véhicules

La commission d'appel d'offres, réunie les 16 et 24 mai 2019, a attribué les lots :

- n°1, 2, 3 et 6 à la société AUTO DISTRIBUTION LVR,
- n°4 à la société COMPTOIR DU FREIN,
- n°7 à la société LE TEUFF SAS,
- n°8 à la société PNEUS ET CAOUTCHOUC,

sans montants minimum ni maximum annuels pour une période d'un an renouvelable trois fois.

Le lot 5 a été classé sans suite pour cause d'infructuosité.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les accords-cadres à conclure avec les sociétés précitées ainsi que toutes décisions susceptibles d'intervenir au cours de leur exécution dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES - AVENANTS N°3 - LOT N° 20 - BOISSONS ALCOOLISEES HORS VINS FINS - LOT N° 21 - VINS FINS

Des marchés ont été conclus avec la SARL CAVES SAINT GUILHEM pour la fourniture en deux lots de boissons alcoolisées hors vins fins et de vins fins.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir avec la société SAS CAVES SAINT GUILHEM, lui transférant les droits et obligations afférents à ces marchés, en raison de la cession, à cette dernière, des activités de la société susvisée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION ET MAINTENANCE DE DEFIBRILLATEURS ET D'ARMOIRES DE SURVEILLANCE - ATTRIBUTION D'ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES

La Ville, en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Opéra a lancé un appel d'offres ouvert, en deux lots comme suit, pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs et d'armoires de surveillance :

- lot 1 : acquisition de défibrillateurs et d'armoires de surveillance et fourniture de consommables,

- lot 2 : maintenance de défibrillateurs et d'armoires de surveillance.

La commission d'appel d'offres, réunie les 25 avril et 10 mai 2019, a attribué les accords-cadres à intervenir à cet effet à la société CARDIAC SIENCES France, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, sans montants minimum et pour un montant annuel maximum de 40 000 € H.T. pour chacun des lots.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les accords-cadres à intervenir avec la société précitée ainsi que toutes décisions susceptibles d'intervenir au cours de leur exécution dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ